



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 4 septembre 2019 à 16 h 30, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no : 1
Daniel Kempa	cons. au poste no : 2
Christiane Légaré	cons. au poste no : 3
Jacques Hébert	cons. au poste no : 4
Ginette Lynch	cons. au poste no : 5
Denis Desautels	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion madame **Katia Morin**, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Mot de bienvenue du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*, il est constaté que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil et une réponse a été reçue de chacun d'eux. Puisque tous les membres du Conseil sont présents à la séance extraordinaire, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites ne peut être invoqué.

La séance est ouverte à 16 h 30 par monsieur Jean-Philippe Martin, maire, après avoir constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et reproduit ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue du maire

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

- 1.1 Octroi de mandat pour la formation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
- 1.2 Octroi de mandat pour l'organisation du service d'inspecteur municipal

2. Ressources humaines

- 2.1 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
- 2.2 Embauche des premiers répondants et autorisation de paiement de la formation
- 2.3 Embauche des pompiers
- 2.4 Embauche de la secrétaire-réceptionniste pour le remplacement

243-09-2019



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2019

3. Ressources matérielles et immobilières

- 3.1 Octroi de contrat pour le recouvrement du toit de l'hôtel de ville
- 3.2 Acceptation de l'avis de changement numéro 2 et des coûts pour les travaux de réfection du barrage du lac Quenouille
- 3.3 Octroi de mandat pour l'expertise de la situation dans le cadre du dossier du garage municipal et de la caserne
- ~~3.4 Autorisation de demande de prix ou d'appel d'offres pour le nettoyage du garage municipal et de la caserne~~
- 3.5 Autorisation d'appel d'offres pour l'achat et l'installation d'abris temporaires

4. Réseau routier, transport

- 4.1 Autorisation d'achat d'abat-poussière liquide et annulation de l'autorisation d'achat d'abat-poussière en flocon
- ~~4.2 Octroi de mandat pour la préparation et la rédaction de l'appel d'offres pour l'achat de la chargeuse rétrocaveuse~~
- ~~4.3 Octroi de mandat pour la préparation et la rédaction de l'appel d'offres de services professionnels dans le cadre de la réfection des chemins~~

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. ADMINISTRATION

1.1 Octroi de mandat pour la formation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

244-09-2019

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de l'inspecteur en bâtiment et en environnement la Municipalité a affiché à 3 reprises le poste avant de pouvoir le combler ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut procéder à l'embauche du nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE de la formation sera nécessaire afin de permettre une bonne transition et un meilleur service aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de la firme Zonage.com ;

CONSIDÉRANT QUE la firme nous propose un tarif préférentiel pour effectuer ce mandat ;

CONSIDÉRANT QUE le temps estimé pour le mandat de formation est d'environ 60 heures ;

Le vote est demandé

Pour : 5

Contre : 1

Monsieur Jacques Hébert désire inscrire sa dissidence.

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité des membres :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'octroi du mandat à Zonage.com pour la formation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement qui sera nouvellement embauché pour une période de 60 heures selon le taux horaire préférentiel établi.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2019

245-09-2019

1.2 Octroi de mandat pour la réorganisation du service d'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de l'inspecteur en bâtiment et en environnement la Municipalité à afficher à 3 reprises le poste avant de pouvoir le combler ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut procéder à l'embauche du nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QU'un retard s'est accumulé notamment dans le classement des dossiers compte tenu de la charge de travail trop importante ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'offrir un environnement sain et intéressant au nouvel inspecteur qui entrera en poste ;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat vise notamment à faciliter la gestion et le suivi des dossiers afin d'offrir le meilleur service possible à nos citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de la firme Zonage.com ;

CONSIDÉRANT QUE la firme nous propose un tarif préférentiel pour effectuer ce mandat ;

CONSIDÉRANT QUE le temps estimé pour le mandat de formation est d'environ 60 heures ;

Le vote est demandé

Pour : 4

Contre : 2

Monsieur Jacques Hébert et madame Ginette Lynch désirent inscrire leur dissidence.

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à la majorité des membres :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'octroi du mandat à Zonage.com pour la réorganisation du service d'inspection municipal pour une période de 60 heures selon le taux horaire préférentiel établi.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

246-09-2019

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de l'inspecteur en bâtiment et en environnement la Municipalité à afficher à 3 reprises le poste ;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche rigoureux a été réalisé en procédant à des entrevues, à des examens écrits, à des vérifications de références, d'antécédents et de validité du permis de conduire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Robert Dufort ;

CONSIDÉRANT QU'une formation sera nécessaire afin de bien accompagner ce candidat dans ses nouvelles fonctions ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT l'entente verbale avec le candidat et la représentante syndicale afin de prévoir une rémunération moins élevée les trois (3) premiers mois compte tenu de la formation à être donnée ;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente à cet effet sera signée ;

CONSIDÉRANT les besoins du service d'inspection en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à l'embauche de monsieur Robert Dufort comme inspecteur en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a parmi ses fonctions la responsabilité de donner des constats d'infraction pour et au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'identifier par résolution l'inspecteur autorisé à faire respecter les règlements municipaux, ainsi qu'à donner les constats d'infraction en vertu de ces derniers ;

Le vote est demandé

Pour : 5

Contre : 1

Monsieur Jacques Hébert désire inscrire sa dissidence.

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs embauche monsieur Robert Dufort au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la directrice générale et le maire à signer la lettre d'entente relativement au salaire pendant la période de formation de 3 mois ;

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise monsieur Robert Dufort, inspecteur en bâtiment et en environnement, à donner et signifier des constats d'infraction dans le cadre de ses fonctions.

2.2 Embauche des premiers répondants et autorisation de paiement de la formation

247-09-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 230-08-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE nous recrutons des premiers répondants afin de compléter l'équipe ;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche rigoureux a été réalisé en procédant à des entrevues, à des vérifications de références, d'antécédents et de validité du permis de conduire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche des personnes suivantes : Guylaine Gagnon, Claudia Di Zazzo, Keven Tremblay, Patrick Gagnon, Nathalie Paquet et Stéphane Moisan Roussel ;

CONSIDÉRANT QUE les formations offertes par le CISSS des Laurentides seront prévues sous peu ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'il est important d'envoyer en formation le plus tôt possible les nouveaux premiers répondants qui seront retenus suite au processus de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation de la première cohorte était d'environ 7 600,00 \$;

Le vote est demandé

Pour : 4

Contre : 2

Monsieur Jacques Hébert et madame Ginette Lynch désirent inscrire leur dissidence.

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christine Légaré, conseillère, et résolu à la majorité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs embauche les personnes suivantes au poste de premiers répondants : Guylaine Gagnon, Claudia Di Zazzo, Keven Tremblay, Patrick Gagnon, Nathalie Paquet et Stéphane Moisan Roussel ;

ET

QUE la Municipalité autorise le paiement de cette formation pour un montant approximatif de 7 600,00 \$ par le surplus comme prévu à la résolution 230-08-2019.

2.3 Embauche des pompiers

248-09-2019

CONSIDÉRANT la résolution 231-08-2019 permettant à la directrice générale d'embaucher quatre (4) pompiers suite à la recommandation du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche rigoureux a été réalisé en procédant à des entrevues, à des vérifications de références, d'antécédents et de validité du permis de conduire ;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats ont été retenus ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche des personnes suivantes : Keven Tremblay, Patrick Gagnon et Stéphane Moisan Rousseau ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par, monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs embauche les personnes suivantes au poste de pompier : Keven Tremblay, Patrick Gagnon et Stéphane Moisan Rousseau.

2.4 Embauche de la secrétaire-réceptionniste pour le remplacement

249-09-2019

CONSIDÉRANT la démission d'une personne effectuant le remplacement au poste de secrétaire-réceptionniste ;

CONSIDÉRANT les besoins de remplacement lors de vacances, d'absences ou de congés au poste de secrétaire-réceptionniste ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche rigoureux a été réalisé en procédant à des entrevues, à un examen écrit, à des vérifications de références, d'antécédents et de validité du permis de conduire lorsque nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Sylvie Lauzon pour effectuer les remplacements lors de toute absence au poste de secrétaire-réceptionniste ;

CONSIDÉRANT QUE la candidate a commencé à travailler un peu plus tôt afin de répondre au besoin urgent de remplacement, soit le 20 août dernier ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par, monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs ratifie l'embauche de madame Sylvie Lauzon rétroactivement au 20 août 2019 pour le remplacement au poste de secrétaire-réceptionniste.

3 RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

3.1 Octroi de contrat pour le recouvrement du toit de l'hôtel de ville

250-09-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 237-08-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette résolution la Municipalité a obtenu la confirmation d'un professionnel quant aux travaux à effectuer sur la toiture ainsi que la confirmation que la toiture ne pourrait pas être efficace pour le prochain hiver ;

CONSIDÉRANT ces nouveaux éléments, la Municipalité a fait à nouveau des demandes de prix en décrivant tous les travaux devant être réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 3 offres de service pour effectuer le recouvrement du toit de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE la modification à nos demandes, les offres reçues sont plus élevées que ce qui était prévu lors de l'adoption de la résolution numéro 237-08-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le délai est court pour réaliser ces travaux avant le début de l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pourrait s'élever jusqu'à 16 700,00 \$ plus les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité veut que la directrice générale effectue un suivi auprès des entreprises offrant leur service pour obtenir une confirmation des délais pour l'exécution du contrat ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs mandate la direction générale à vérifier les délais avec les différentes entreprises pour la réalisation du recouvrement du toit de l'hôtel de ville avant l'hiver ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la direction générale à octroyer le contrat suite à ses vérifications pour un montant maximal de 16 700,00 \$ plus les taxes applicables ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2019

ET

QUE cette dépense soit affectée au surplus budgétaire.

3.2 Acceptation de l'avis de changement numéro 2 et des coûts pour les travaux de réfection du barrage du lac Quenouille

251-09-2019

CONSIDÉRANT QUE le devis prévoyait la récupération du matériel en place pour recouvrir le barrage suite à sa réfection ;

CONSIDÉRANT QUE le matériel en place ne permet pas la compaction ;

CONSIDÉRANT QUE du nouveau matériel devra être acheté afin de permettre le remblai et la compaction ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a reçu l'avis de changement numéro 2 pour l'achat de matériel pour la somme de 12 366,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT l'entente de partage des coûts avec la Municipalité de Lac-Supérieur et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte l'avis de changement numéro 2 et autorise la dépense supplémentaire de 12 366,00 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE la dépense soit affectée au Fonds de roulement et au surplus si les sommes disponibles sont insuffisantes.

3.3 Octroi de mandat pour l'expertise de la situation dans le cadre du dossier du garage municipal et de la caserne

252-09-2019

CONSIDÉRANT les résolutions 190-07-2019 et 202-07-2019 relativement au mandat de services professionnels pour l'analyse de l'état du garage et de la caserne ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été octroyé à la firme Jean Damecour architecte ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la visite des lieux avec tous les professionnels au dossier, la Municipalité a reçu la recommandation de demander des services professionnels pour l'analyse des matériaux et de l'air dans le garage municipal et la caserne afin de leur permettre d'achever leurs rapports ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a suivi la recommandation en obtenant quatre (4) offres de service ;

CONSIDÉRANT QUE deux offres sont plus basses et que le Conseil veut que des vérifications supplémentaires soient effectuées par la direction générale, notamment la nature des travaux qui sera effectuée ainsi que les délais pour obtenir le rapport ;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2019

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la direction générale à octroyer le mandat pour l'analyse des matériaux et de l'air du garage municipal et de la caserne pour un montant maximal de 2 664,00 \$ plus les taxes applicables suite aux vérifications.

3.4 Autorisation de demande de prix ou d'appel d'offres pour le nettoyage du garage municipal et de la caserne

Ce sujet est remis.

3.5 Autorisation d'appel d'offres pour l'achat et l'installation d'abris temporaires

253-09-2019

CONSIDÉRANT QUE la compagnie d'assurances a condamné une partie du bâtiment du garage et de la caserne ;

CONSIDÉRANT QU'il faut trouver une alternative pour abriter les équipements et les véhicules pour cet hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a obtenu aucune soumission lors du lancement de ce premier appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QU'un soutien technique serait nécessaire afin de maximiser nos chances d'obtenir des offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fera appel à un professionnel afin de nous aider à rédiger le devis technique de cet appel d'offres ;

Le vote est demandé

Pour : 4

Contre : 2

Monsieur Jacques Hébert et madame Ginette Lynch désirent inscrire leur dissidence.

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à la majorité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la direction générale à mandater un professionnel pour la rédaction du devis technique de l'appel d'offres pour l'achat et l'installation d'abris temporaires ;

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la direction générale à lancer l'appel d'offres pour l'achat et l'installation d'un abri temporaire.

4 RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

4.1 Autorisation d'achat d'abat-poussière liquide et annulation de l'autorisation d'achat d'abat-poussière en flocon

254-09-2019

CONSIDÉRANT QU'un seul épandage d'abat-poussière était prévu au budget pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il était convenu que la Municipalité procéderait à un deuxième épandage si le surplus, suite à l'audit par les vérificateurs externes, le permettait ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procèdera à un deuxième épandage d'abat-poussière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par sa résolution numéro 205-07-2019, a fait un essai avec de l'abat-poussière en flocon sur les chemins du Lac-de-L'Orignal et sur une partie du chemin Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE cet essai n'était pas concluant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) offres pour l'épandage de l'abat-poussière liquide ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Multi-Routes offre un meilleur prix ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroi le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière à l'entreprise Multi-Routes incluant l'achat de 40 000 litres d'abat-poussière pour la somme de 13 120,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE la dépense soit affectée au surplus ;

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs annule l'achat de l'abat-poussière en flocon au montant de 16 772,00 \$ prévu à la résolution numéro 205-07-2019, à l'exception du montant couvrant l'achat des 5 poches d'abat-poussière en flocon pour la réalisation de l'essai.

4.2 Octroi de mandat pour la préparation et la rédaction de l'appel d'offres pour l'achat de la chargeuse-rétrocaveuse

Le sujet est remis.

4.3 Octroi de mandat pour la préparation et la rédaction de l'appel d'offres de services professionnels dans le cadre de la réfection des chemins

Le sujet est remis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Jean-Philippe Martin rappelle la façon de procéder et répond aux questions qui lui sont posées par l'assistance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée pour ainsi clore l'assemblée ordinaire. Il est 18 h 38.

255-09-2019



No de résolution
ou annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
4 SEPTEMBRE 2019**

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Katia Morin, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**

**Katia Morin,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Je, soussigné, Jean-Philippe Martin, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**